

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 959^e
SÉANCE**

Vendredi 15 octobre 1965,
à 10 h 45



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (suite)	37

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. BOLIN (Suède) dit que l'Assemblée générale se réunit au moment où la tension internationale augmente et où le développement économique et social de deux tiers de l'humanité est loin d'atteindre le but fixé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Sauf quelques rares exceptions, les pays développés n'ont pas encore réussi à transférer l'équivalent de 1 p. 100 de leur produit national brut aux pays en voie de développement. Malgré l'augmentation rapide des besoins de ces derniers, il semble que le progrès dans cette voie se soit arrêté; le taux de croissance annuelle des pays en voie de développement a aussi baissé entre la fin des années 50 et le début de la Décennie. Il faut donc consacrer plus de ressources à l'aide à ces pays.

2. En moyenne, environ 90 p. 100 de l'aide fournie par les pays riches est bilatérale. Pourtant, l'œuvre réalisée par le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique a montré qu'une assistance multilatérale modeste aide les pays en voie de développement à aménager leurs ressources naturelles. Il est évident que l'assistance multilatérale doit avoir un effet de multiplication maximum et doit être administrée avec efficacité. L'ONU doit fixer les normes générales du développement et être la première à définir les buts d'une politique commune.

3. Cela est particulièrement important en ce qui concerne le développement industriel. L'industrialisation n'est pas un objectif en soi mais un moyen d'atteindre des objectifs économiques et sociaux. Naturellement, dans la plupart des pays, les planificateurs ont tendance à accorder la priorité au secteur qui semble offrir les meilleures perspectives de croissance, de richesse et d'indépendance économique, c'est-à-dire une industrie lourde moderne et hautement mécanisée. Pourtant c'est dans ce secteur que les investissements en capitaux sont les plus élevés, le rendement le plus lent et la main-d'œuvre — abondante dans les pays en voie de développement — virtuellement inutilisable. Ces pays ne doivent pas répéter les erreurs graves que les nations industrialisées ont faites pendant leur propre développement industriel. Ils doivent établir des priorités et adopter une méthode préparée avec soin.

4. Les organismes des Nations Unies devraient pouvoir mettre au point des normes d'industrialisation et les moyens de les atteindre. Depuis longtemps le Gouvernement suédois pense que le rôle des Nations Unies dans le développement industriel devrait être renforcé; il a soutenu l'expansion du Centre de développement industriel et, en 1965, il lui a apporté une contribution financière volontaire. On a besoin, au sein des Nations Unies, d'une tribune où pourrait s'engager, à un niveau élevé, le débat sur une conception générale du développement industriel. Il faudrait aussi augmenter les ressources disponibles pour l'industrialisation dans le cadre des organismes des Nations Unies, mais comme certains d'entre eux, notamment la Banque internationale et l'AID, s'occupent de certains aspects du développement industriel, il faudrait éviter le double emploi et les empiètements. La délégation suédoise serait prête à coopérer avec d'autres membres pour rechercher une formule, acceptable par tous, permettant de renforcer les activités des Nations Unies pour le développement industriel.

5. Dans sa déclaration (955^e séance), le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, M. de Seynes, a insisté pour qu'on mette en lumière les besoins spécifiques des pays en voie de développement. Parmi ces besoins, ceux qui résultent du chômage, de l'urbanisation et de la croissance rapide de la population sont d'une importance cruciale. A l'heure actuelle, de nombreux organes des Nations Unies s'occupent de ces problèmes. La délégation suédoise voudrait voir s'établir une plus grande coordination entre eux. Dans son rapport intitulé " A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement" ^{1/}, le Secrétaire général a mis l'accent sur le fait que, dans les pays en voie de développement, la production de denrées alimentaires, le développement de l'instruction, l'épargne et l'industrialisation n'ont pas suivi le même rythme que la croissance de la population. Le Gouvernement suédois est heureux de constater que l'on prend conscience de plus en plus des problèmes démographiques. Parmi les différentes méthodes applicables au problème de l'explosion démographique, le Gouvernement suédois s'est intéressé à la planification de la famille et se sent encouragé par l'attitude positive qui s'est dégagée de différents débats des Nations Unies sur cette question, en particulier de celui qui a eu lieu lors du Congrès mondial de la population qui s'est tenu récemment à Belgrade.

6. La Suède a toujours soutenu l'idée d'une fusion entre le Fonds spécial et le Programme élargi. Le

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document E/4071.

résultat devrait en être une plus grande efficacité de l'aide des Nations Unies et un désir plus grand des gouvernements d'augmenter leurs contributions. Le Gouvernement suédois est prêt à verser une contribution proportionnée à l'objectif plus élevé du nouveau programme combiné.

7. Jusqu'à maintenant, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est occupée surtout d'établir ses mécanismes institutionnels. L'accord a été obtenu sur les méthodes de travail et l'organisation des travaux des principales commissions. La Conférence a aussi essayé d'affronter le délicat problème de l'application de ses décisions. A sa récente session, à Genève, le Conseil du commerce et du développement a adopté une résolution qui demande au Secrétaire général de la Conférence de soumettre un rapport annuel sur le commerce international et le développement économique. Ce rapport attirerait l'attention sur les secteurs dans lesquels une action concertée au profit des pays en voie de développement est nécessaire. Toutefois, la résolution ne précise pas de quelle façon cette action devrait être organisée. Le problème ne peut être résolu entièrement tant que ne sera pas défini le rôle de la Conférence et ses relations avec d'autres organisations. On pourrait peut-être aborder la question en fonction des principes suivants. La Conférence et ses divers organes subsidiaires devraient continuer de jouer le rôle de tribune où seraient définis les problèmes les plus urgents et où quelques solutions seraient élaborées. Les conclusions atteintes seraient soumises aux gouvernements sous la forme de recommandations. Il appartiendrait alors aux gouvernements de juger si, à propos de mesures précises, on peut espérer que des négociations seraient fructueuses. La Deuxième Commission pourrait peut-être examiner ces suggestions d'une façon quelque peu plus détachée que la Conférence.

8. Une importance capitale s'attache à l'ordre de priorité à accorder aux diverses politiques visant à augmenter le taux de croissance économique. Jusqu'à maintenant, la Conférence s'est occupée de questions de politique commerciale plutôt que des aspects financiers du développement. Le principe *trade, not aid* (oui au commerce, non à l'assistance) se recommande à plusieurs points de vue. Il faudrait encourager les industries d'exportation concurrentielles, qui constituent une étape importante vers l'indépendance économique. Mais c'est là un objectif à long terme qui ne peut se réaliser dans les pays où la production industrielle reste forcément très réduite en attendant l'établissement d'une base industrielle efficace. Ces pays ont besoin d'une assistance financière et technique accrue afin d'opérer les changements de structure nécessaires. De plus, les mesures commerciales et les mesures financières doivent être plus efficacement coordonnées. Si l'on met les pays en voie de développement en mesure d'augmenter de façon substantielle leurs exportations de produits manufacturés vers les pays développés, ces derniers doivent adapter leur structure industrielle en conséquence.

9. Naturellement, la politique commerciale est aussi un facteur important. La réduction et l'élimination des tarifs douaniers et autres barrières com-

merciales jouent un rôle important dans les efforts des pays industrialisés pour augmenter les recettes d'exportation des pays en voie de développement. A la réunion des parties contractantes du GATT en février 1965, les pays nordiques ont émis une proposition visant à réduire et à éliminer plus rapidement, pendant la négociation Kennedy, les droits de douane sur les produits tropicaux. A une étape ultérieure, ces pays envisagent la possibilité d'appliquer des méthodes analogues à l'égard d'une gamme plus large de produits de base dont la production est concentrée dans les pays en voie de développement. A leurs récentes sessions, la Commission des produits de base et le Conseil du commerce et du développement ont mis l'accent sur l'urgence de mesures en faveur des produits de base. Il n'est pas facile de concilier les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs, et le résultat de la récente Conférence des Nations Unies sur le sucre à Genève n'a pas répondu à l'attente. Néanmoins, il faut maintenir les efforts en vue de stabiliser les prix des produits de base, car c'est un problème prioritaire.

10. M. MURGESCU (Roumanie) dit que la plupart des nouveaux pays s'efforcent d'asseoir leur indépendance politique sur des bases économiques solides. En même temps, l'évolution de l'économie mondiale a été marquée, dans de nombreux pays en voie de développement, par certaines manifestations inquiétantes des tendances néo-colonialistes, un taux d'expansion très lent, une détérioration des termes de l'échange et une augmentation de la dette extérieure. L'écart entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres s'est élargi et les buts modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement sont encore bien loin d'être atteints. Le sous-développement caractérise encore des pays qui disposent d'importantes richesses naturelles et d'une main-d'œuvre abondante. Leurs exportations continuent de s'effectuer dans des conditions désavantageuses et leurs populations s'accroissent à un rythme inquiétant.

11. Comme M. de Seynes l'a signalé, au cours de leurs 20 années d'existence, les Nations Unies ont réussi à produire une prise de conscience des problèmes en cause. Parmi ces problèmes figurent l'industrialisation, la planification et l'abolition des structures agraires anachroniques. Il faudra recourir à de nombreuses méthodes pour les résoudre. Au cours des dernières années, l'Organisation a créé un climat propice à la confrontation des différentes expériences. Il convient de mentionner en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les divers congrès mondiaux de la population, et certaines études faites par le Secrétariat, notamment celles concernant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, la réforme agraire et la formation du personnel technique national. Ces activités ont facilité l'examen de certains problèmes majeurs de croissance économique et l'identification de nouvelles possibilités de coopération internationale.

12. L'industrialisation est un aspect fondamental du développement. Au cours des deux dernières

décennies, la Roumanie en a fait la base de tout son système économique. De ce fait, le taux d'augmentation de la production industrielle a dépassé 14 p. 100 au cours des six dernières années, et en 1965 le volume de la production a été 10 fois plus élevé qu'en 1945. L'industrialisation a stimulé le développement harmonieux de tous les secteurs de l'économie et a permis d'assurer à la population, toujours plus nombreuse, des conditions de vie dignes de la société moderne.

13. L'importance donnée au développement industriel n'a pas fait négliger l'agriculture: les deux secteurs sont indissolublement liés. La réforme agraire radicale de 1945 a non seulement satisfait les exigences de la justice sociale, mais encore contribué à l'expansion du marché intérieur pour l'industrie. Au cours des années 60, le développement des coopératives a favorisé une augmentation encore plus forte de la production agricole. Il est donc normal que la Roumanie s'intéresse tout particulièrement aux colloques sur l'industrialisation et à la conférence mondiale sur la réforme agraire que l'on propose d'organiser.

14. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas se borner à examiner les problèmes économiques auxquels ont à faire face les pays en voie de développement, elle doit également veiller à ce que ses recommandations soient appliquées. M. Murgescu pense en particulier aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La Roumanie, quant à elle, en tant que membre du Conseil du commerce et du développement, fera de son mieux pour que le nouveau mécanisme surmonte les premières difficultés et justifie les espoirs que la Conférence a fait naître. Il importe d'adopter une déclaration de principes qui puisse guider les Etats dans leurs relations économiques. Dès la douzième session de l'Assemblée générale, la délégation roumaine avait, avec d'autres délégations, proposé une telle déclaration et le moment est maintenant venu de l'élaborer.

15. Un des principaux objectifs de la coopération économique internationale doit être d'aider les pays en voie de développement à consolider leur indépendance économique et à rattraper le retard dû à la domination étrangère. A cette fin, il conviendrait d'intensifier l'activité de l'ONU dans le domaine du développement industriel. Il faut faire des efforts concertés pour élargir et améliorer l'assistance technique tant au stade du préinvestissement que dans le domaine des investissements proprement dits. Il faut encourager les nouvelles formes d'aide qui permettraient aux pays en voie de développement d'acquérir l'équipement industriel nécessaire.

16. Au cours de ses 20 années d'existence, le Conseil économique et social est devenu le pivot d'un système de plus en plus complexe d'institutions. Le moment est venu de réexaminer sérieusement son rôle et les suggestions déjà faites par M. de Seynes en vue de renforcer son activité. Il faut, avant tout, que le Conseil évite de s'enliser dans l'étude de questions de détail qui pourront être mieux traitées par les organismes subsidiaires, et qu'il procède à un examen d'ensemble des problèmes d'importance vitale comme la croissance démographique,

l'alphabétisation, la formation technique, les questions scientifiques et techniques. Cette évaluation globale aura pour effet de stimuler l'activité des institutions spécialisées dans les domaines qui leur sont propres, ainsi que les gouvernements dans l'élaboration de leur politique nationale. Il serait peut-être opportun d'organiser une session spéciale du Conseil économique et social qui serait dédiée à l'examen des activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées portant sur le facteur humain dans le processus du développement économique.

17. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il n'y aura pas de paix tant que les problèmes économiques, comme les problèmes politiques, n'auront pas été résolus. Les Etats-Unis partagent donc l'impatience d'autres pays devant la lenteur des progrès accomplis au cours de la Décennie pour le développement. Le taux de croissance économique, considéré sous l'angle du revenu par habitant, a été décevant. L'écart entre les niveaux de vie des pays industriels et des pays en voie de développement s'est agrandi et l'accroissement de la population a absorbé en grande partie l'augmentation de la productivité. De plus, les pays avancés et les pays en voie de développement ont parfois à l'égard les uns des autres une attitude de méfiance. M. Roosevelt est cependant certain que ces préjugés pourraient être surmontés et que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de développement social et économique pourrait être grandement accrue. Actuellement, le nombre des organismes actifs dans le domaine économique est ahurissant, ce qui fait que le point 96 de l'ordre du jour (Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social) a une importance capitale. La délégation des Etats-Unis se réjouit de l'accroissement du nombre des membres du Conseil, ce qui assurera une représentation adéquate des pays en voie de développement. Les débats qui se sont déroulés à la trente-neuvième session du Conseil ont montré que les membres étaient en général d'accord sur ses principales attributions, et M. Roosevelt pense que le Conseil pourrait améliorer ses travaux en appelant l'attention de l'Assemblée générale sur les principales questions économiques et en formulant des propositions.

18. Le point 51 de l'ordre du jour (Fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un Programme des Nations Unies pour le développement) est encore plus important. Cette fusion a reçu l'appui général, et la Commission n'a qu'à donner son accord sur l'effectif et la composition du Conseil d'administration du nouveau programme, lequel devra être suffisamment restreint pour être efficace tout en maintenant un équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement. M. Roosevelt pense que cette fusion permettra d'accroître sensiblement les ressources disponibles, et le nouvel objectif de 200 millions de dollars pour les programmes combinés lui semble rationnel.

19. L'examen général qui fait l'objet du point 100 de l'ordre du jour exigera une préparation et des études sérieuses. On pourrait laisser le soin de régler les questions de détail au Conseil qui pourrait créer un

groupe restreint d'experts représentant toutes les régions. On pourrait pour cet examen utiliser les travaux effectués, avant l'institution de la Décennie pour le développement, par le Comité du Conseil chargé de l'évaluation des programmes. Une autre question qui se pose en relation avec les points de l'ordre du jour mentionnés est celle de l'utilisation des ressources du Secrétariat de manière à lui permettre de donner suite plus efficacement aux décisions prises dans le secteur économique et social.

20. Le Gouvernement des Etats-Unis est entièrement en faveur de la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et s'engage à verser une contribution de 300 000 dollars pour l'exercice en cours. Le Gouvernement américain versera également 100 000 dollars pour aider à constituer huit ou dix bourses Adlai E. Stevenson pour l'année commençant en septembre 1966.

21. Les déceptions éprouvées devant les résultats des cinq premières années de la Décennie auront été salutaires si, de ce fait, on est amené à réexaminer l'ordre des priorités et à établir de nouveaux programmes de coopération plus efficaces. M. Roosevelt a plusieurs observations à faire. Tout d'abord, il faut tripler la production alimentaire mondiale au cours des 35 années à venir pour assurer à tous les êtres humains, notamment aux jeunes enfants, une alimentation suffisante. La mécanisation, l'emploi d'engrais, la construction d'usines d'engrais, l'application de réformes agraires, la vulgarisation agricole et l'éducation des agriculteurs permettraient d'accroître considérablement les rendements agricoles. A sa trente-neuvième session, le Conseil économique et social a recommandé de reconduire sans interruption le Programme alimentaire mondial, institué à titre expérimental, et de fixer, pour les trois années 1966-1969, un objectif de 275 millions de dollars pour les contributions volontaires dont le montant doit être fourni en nature, en espèces et en services [résolution 1080 (XXXIX)]. M. Roosevelt compte que l'Assemblée générale appuiera cette recommandation. Les Etats-Unis sont disposés à fournir jusqu'à 50 p. 100 des contributions en nature nécessaires et jusqu'à 40 p. 100 des contributions en espèces et en services. Le Gouvernement des Etats-Unis a également l'intention de continuer son programme Food for Peace.

22. Deuxièmement, il faut faire davantage pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement, y compris ceux dont la prospérité future réside dans une économie de type essentiellement agricole. Il faut fournir une assistance sensiblement accrue en vue de l'industrialisation, mais la création d'une nouvelle institution spécialisée constituerait une solution par trop simpliste qui entraînerait de graves retards dans la fourniture de l'assistance. La délégation des Etats-Unis envisage plutôt le renforcement des rouages qui existent déjà dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du Centre de développement industriel.

23. Troisièmement, l'augmentation des réserves d'eau utilisable constitue un problème majeur. Le dessalement est une méthode qui est surtout à la portée des pays industrialisés en raison des dépenses

considérables qu'il suppose. Les Etats-Unis ont mis en route un programme quinquennal d'étude et de recherche de 200 millions de dollars en vue d'en réduire le coût. Un colloque international sur le dessalement de l'eau vient d'avoir lieu à Washington, après les réunions que l'Organisation des Nations Unies a consacrées à ce même sujet, et le Président des Etats-Unis doit soumettre au Congrès un plan prévoyant la construction d'usines modèles. Les dernières découvertes techniques permettent d'envisager des usines capables de produire jusqu'à 10 millions de gallons d'eau douce par jour en 1968 et 100 millions de gallons par jour en 1970. Le représentant des Etats-Unis réaffirme par conséquent le soutien que son gouvernement a apporté à la résolution 1069 (XXXIX) du Conseil.

24. Quatrièmement, une action suivie s'impose si l'on veut limiter l'accroissement de la population en vue de bannir la faim dans le monde et d'accélérer le développement. Chaque nation doit avoir le droit de décider de sa politique en matière de population tout comme chaque famille doit être libre de décider du nombre de ses membres. Il est hautement souhaitable que les institutions des Nations Unies fournissent l'assistance voulue à tout pays qui en ferait la demande.

25. Cinquièmement, les programmes de l'Organisation mondiale de la santé pour faire disparaître les maladies contagieuses devraient être élargis pour comprendre un plan d'ensemble pour l'élimination du choléra. Les recherches médicales récentes rendent un tel plan réalisable.

26. Sixièmement, la politique commerciale doit compléter les efforts visant à favoriser le progrès économique et social des pays en voie de développement. Il faut espérer que, lorsque la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aura surmonté ses troubles de croissance, les ressources des Nations Unies pourront être pleinement appliquées à ce problème. Les Etats-Unis, en tant que principal importateur et principal exportateur pour les pays en voie de développement, chercheront encore à accroître les recettes en devises de ces derniers, ainsi qu'à développer le commerce mondial en général. Ces objectifs sont l'un et l'autre indispensables et réalisables.

27. Septièmement, les Etats-Unis continueront à intensifier les efforts multilatéraux faits par l'intermédiaire des institutions existantes pour fournir au développement à la fois des capitaux et une assistance technique, car ils sont convaincus que, dans bien des cas, les méthodes multilatérales l'emportent nettement sur les méthodes purement bilatérales. Ils recourent de plus en plus aux systèmes de coordination multilatérale en matière d'assistance bilatérale et, au cours de l'exercice 1966, 85 p. 100 des prêts au développement consentis par les Etats-Unis en Asie et en Afrique seront le résultat d'engagements pris dans le cadre de systèmes internationaux de coordination et tout le programme d'assistance technique destiné à l'Amérique latine sera fourni par l'entremise de l'Alliance pour le progrès. Les Etats-Unis restent parmi les plus chauds partisans des banques multinationales: ils ont récemment accepté de verser, en l'espace de trois ans, 750 millions de dollars au

fonds de la Banque interaméricaine de développement pour les opérations spéciales; ils accueillent avec faveur la Banque africaine de développement, à laquelle ils fournissent leur appui, et ils maintiennent l'offre qu'ils ont faite de participer au financement des projets approuvés; ils collaborent à la création de la Banque asiatique de développement et sont disposés à souscrire à son capital. M. Roosevelt tient toutefois à souligner que cette banque doit être une banque "asiatique".

28. Néanmoins, si l'on veut que le progrès soit durable, il faut consacrer beaucoup plus de capitaux à l'enseignement et à la formation. Il faut accroître à cet égard les possibilités offertes, de l'école primaire à l'université, et aider davantage encore la formation de chercheurs, de techniciens, d'administrateurs et d'ouvriers spécialisés dans les pays en voie de développement. Les projets pilotes en grande partie financés par le Fonds spécial et administrés par l'UNESCO devraient contribuer à l'alphabétisation universelle.

29. Les conséquences économiques de l'exploration sous-marine sont importantes pour l'avenir. Les Etats-Unis effectuent, dans leurs laboratoires océanographiques, des expériences en vue d'explorer les ressources alimentaires, pétrolières et minérales de l'océan, et d'autres pays réalisent également dans ce domaine des progrès remarquables. De même qu'il faut partager à l'échelle mondiale les avantages tirés de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, ce que l'homme découvre sous les eaux doit également servir à l'humanité tout entière, sans qu'il soit porté atteinte aux droits souverains des nations. Les ressources de la faune et de la flore sous-marines, sans même parler des gisements minéraux, sont pratiquement illimitées et pourraient contribuer à résoudre un grand nombre des problèmes économiques du monde, peut-être même celui de l'apport de capitaux internationaux. Mais c'est seulement si toutes les nations unissaient leurs efforts, que l'on pourrait s'attaquer avec des moyens suffisants aux nombreux problèmes qui se posent dans ce domaine. Dans cette entreprise le premier rôle doit revenir à l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité a à sa portée le moyen d'assurer à tous des conditions de vie convenables, et il s'agit peut-être là de la contribution la plus durable et la plus marquante que les Nations Unies peuvent apporter à l'ordre public international.

30. M. KUMI (Ghana) rappelle que, à sa trentième session, le Conseil économique et social, faisant le point du chemin parcouru vers la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, a conclu qu'il était peu probable que l'on arrive au taux de croissance de 5 p. 100. Cette conclusion devrait préoccuper la Commission, tous les points de son ordre du jour étant, d'une façon ou d'une autre, liés aux objectifs de la Décennie.

31. Au début de la Décennie on a estimé que, si les termes de l'échange des pays en voie de développement pouvaient être améliorés de 10 p. 100 par rapport au niveau qui existait à ce moment-là, et si ces pays pouvaient porter à 28 p. 100 la part qu'ils représentent dans le commerce mondial, les ressources qu'ils en tireraient suffiraient pour atteindre

et pour maintenir le taux de croissance voulu. Non seulement ces buts n'ont pas été atteints, mais les termes de l'échange se sont détériorés progressivement et l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement s'est accru. De plus, malgré les mesures en faveur de la libéralisation des échanges proposées dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est tombée d'un tiers à un cinquième et la valeur de leurs exportations suffit à peine à maintenir la production.

32. C'est pour ces raisons que la délégation ghanéenne s'est félicitée de la constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe permanent des Nations Unies. Les organes subsidiaires de la Conférence fournissent les rouages nécessaires pour la mise en œuvre des directives proposées pour la Décennie en matière de commerce international. Toutefois, les obstacles qui ont déjà surgi lors des deux sessions du Conseil du commerce et du développement constituent un sujet d'inquiétude. Des doutes ont été émis quant aux fonctions de la Conférence et à la valeur de ses recommandations. Or, il était entendu que les recommandations adoptées à Genève seraient appliquées par tous les Etats Membres. Les très rares recommandations que certains gouvernements n'ont pas appuyées feront vraisemblablement l'objet, au Conseil du commerce et du développement, de nouvelles négociations visant à aplanir les divergences qui subsistent. M. Kumi lance donc un appel à la Commission, en tant qu'organe de l'Assemblée générale le plus directement intéressé à la Conférence, pour qu'il confirme l'importance vitale des recommandations de la Conférence et qu'il réaffirme que celle-ci n'est pas simplement un organe délibératif, mais bien une institution chargée d'assurer l'application de ces recommandations. La Conférence doit être dotée de l'autorité voulue pour faire appliquer ses recommandations.

33. L'une des mesures dont on attendait beaucoup pour la réalisation des objectifs de la Décennie était l'augmentation, en faveur des pays en voie de développement, des capitaux destinés au développement et de l'assistance technique. Tant l'Assemblée générale que la Conférence ont invité les pays développés à réserver à cette fin 1 p. 100 de leur revenu national; il est regrettable que cet objectif n'ait pas été atteint. En fait, le mouvement de capitaux en direction des pays en voie de développement n'a pour ainsi dire pas augmenté depuis 1961. De l'avis de ces pays, l'un des principaux obstacles à l'utilisation des capitaux pour le développement tient aux conditions dans lesquelles ils sont fournis. Les taux d'intérêt pratiqués dans les années récentes constituent une lourde charge pour les pays bénéficiaires en raison du service de la dette qui absorbe plus de 12 p. 100 de leurs recettes d'exportation. La délégation ghanéenne accueille donc avec satisfaction la récente recommandation du Comité d'aide au développement de l'OCDE demandant à ses membres d'assortir de conditions plus généreuses les prêts qu'ils consentent aux pays en voie de développement, ainsi que la décision prise par le Gouvernement du Royaume-Uni d'accorder des prêts sans intérêt aux pays les plus nécessiteux.

34. Les capitaux privés posent des problèmes encore plus graves pour les pays en voie de développement. Dans bien des cas, les bénéficiaires tirés de ces investissements sont rapatriés dans des proportions telles qu'ils compromettent la situation déjà précaire de ces pays en matière de devises étrangères. La Commission devrait envisager l'élaboration d'un accord international qui permettrait à une proportion raisonnable de ces bénéficiaires d'être réinvestis dans les pays intéressés. Il se peut également que la Commission désire recommander de prier le Secrétaire général d'inclure, dans les futures études du mouvement des capitaux, un relevé systématique des revenus tirés des investissements effectués dans les pays en voie de développement.

35. Les problèmes créés par des prêts consentis dans des conditions défavorables sont l'une des raisons qui ont conduit à demander la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Puisque le fonds projeté est sur le point de devenir réalité, il n'y a pas de raison pour que son administration ne soit pas confiée au nouveau Programme des Nations Unies pour le développement.

36. Alors que l'on s'accorde à reconnaître que l'industrialisation est la clef du développement économique, il subsiste des divergences de vues quant à la nécessité de créer une institution spécialisée pour le développement industriel. Le Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre de développement industriel sont tous en faveur d'une telle institution dont le champ d'action, la structure et les fonctions feront l'objet de propositions du Secrétaire général qui seront soumises à la Commission au cours de la session. Il ne reste donc plus qu'à autoriser le Conseil à réunir une conférence internationale pour établir le projet d'accord intergouvernemental qui donnera naissance à la nouvelle institution du développement industriel.

37. Les représentants de la France et de l'Australie ont laissé entendre que si les pays en voie de développement n'étaient pas parvenus à atteindre le taux de croissance voulu, l'une des raisons en était peut-être que leurs programmes n'accordent pas une attention suffisante à l'agriculture. Ces pays ont, en fait, pourvu à leur développement agricole dans leurs plans d'ensemble mais ils ont aussi considéré que l'industrialisation devait être le facteur principal de leur développement économique à long terme.

38. Les commissions économiques régionales sont les organes qui permettent le mieux de mener à bien, dans les diverses régions, les activités économiques et sociales des Nations Unies, et la délégation ghanéenne approuve les mesures qui ont été prises par le Secrétaire général pour renforcer leur rôle.

39. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a souligné l'importance de l'intégration régionale. Le Ghana a toujours soutenu qu'un développement régional intégré est le moyen le plus efficace de garantir le meilleur emploi économique des ressources et que, dans le cas de l'Afrique, l'unification politique est le moyen qui permettra d'y parvenir.

40. La délégation ghanéenne est heureuse d'apprendre que l'on a fait des progrès vers la création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies: le Gouvernement ghanéen a déjà apporté son concours et apprécie la généreuse contribution que les Etats-Unis ont annoncée.

41. La délégation ghanéenne approuve la proposition relative à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. L'absence de progrès de ces deux programmes pendant la première moitié de la Décennie est partiellement due au fait que leurs fonctions font double emploi, et la délégation ghanéenne espère que l'Assemblée générale approuvera la proposition de fusion avant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Programme élargi et au Fonds Spécial, qui se tiendra en novembre.

42. Le Ghana appuie la recommandation du Conseil relative à la reconduction du Programme alimentaire mondial mais demande avec insistance que le Programme utilise à l'avenir les fonds dont il dispose pour acheter aux pays en voie de développement leurs produits d'exportation.

43. Pour diverses raisons, le Conseil économique et social n'a pas entièrement répondu aux espoirs mis en lui; la délégation ghanéenne est donc en faveur de la proposition d'un nouvel examen et d'une réévaluation de son rôle et de ses fonctions.

44. M. TORNQVIST (Finlande) dit que, parmi les changements et les progrès techniques qui se sont produits dans le monde au cours des dernières décennies, le plus remarquable est certainement le changement des attitudes nationales envers la pauvreté. On s'accorde maintenant à reconnaître que la disparition de la pauvreté est un des buts principaux des politiques économiques et sociales nationales. La Deuxième Commission est maintenant saisie des mêmes problèmes considérés sous l'angle international. Il est regrettable, comme l'a dit le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, que le progrès à l'échelon international ait été ralenti au cours des dernières années et que le résultat atteint dans les pays en voie de développement soit plus bas que celui des années 50.

45. Certains des orateurs précédents ont parlé des difficultés rencontrées pour organiser l'assistance financière et technique internationale, pour stimuler l'industrialisation et pour adopter des accords, des préférences et des règlements en matière de commerce. Certains de ces problèmes peuvent provenir du fait que l'attitude internationale envers la pauvreté a moins changé que les attitudes nationales. La méfiance entre les nations et la résistance au changement sont probablement les facteurs psychologiques que le Sous-Secrétaire avait à l'esprit quand il a parlé de ce désenchantement envers l'aide internationale qui est maintenant devenue apparent. Une autre explication de la lenteur du progrès économique des pays en voie de développement est peut-être que la recherche n'a pas encore révélé les moyens idéaux qui faciliteront la croissance économique. On ne doit pas, par exemple, négliger le secteur agricole dont la faiblesse ne peut que faire échouer l'industrialisation.

46. La part de la production qui concerne l'équipement est tout aussi importante: si les producteurs ne peuvent pas renouveler leur équipement lorsqu'il le faudrait, leur production et leurs marchés s'en ressentiront automatiquement.

47. La politique nationale des pays bénéficiaires doit donc être assez souple pour pouvoir faciliter l'exécution des programmes internationaux de développement et d'investissement. C'est pourquoi il convient donc d'inviter les gouvernements à faire un bien plus grand effort pour permettre l'adoption, à l'échelon national, de plans d'action qui tiennent compte de l'aide internationale et des mesures suggérées par les divers conseillers.

48. En étudiant le point 37 de l'ordre du jour (Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), la Commission aura certainement à l'esprit les dangers prévus par le Secrétaire général de la Conférence lorsqu'il conseillait, à la deuxième session du Conseil du commerce et du développement, de ne pas laisser sans

suite les recommandations adoptées par la Conférence. Le moment est venu de résoudre rapidement les questions d'organisation en suspens et d'en venir à l'examen des problèmes de fond.

49. La délégation finlandaise est en faveur de la proposition tendant à fusionner les deux organes des Nations Unies qui s'occupent des programmes de développement, et M. Tornqvist ne doute pas qu'on puisse trouver le moyen d'assurer aux pays donateurs les moins importants une participation à la gestion du programme. Sa délégation est également favorable au renforcement des ressources et du personnel du Centre de développement industriel.

50. Quant à l'examen du rôle et des fonctions du Conseil économique et social, il revêt une importance particulière en raison de l'expansion considérable qu'a pris le dispositif de l'ONU dans le domaine économique. L'étude de ce problème doit viser à définir de façon plus claire et plus précise qu'auparavant le rôle et les fonctions du Conseil.

La séance est levée à 13 heures.

